



Règlement intérieur des vendredis sportifs

2026/2027

L'accueil du « vendredi sportif » est un lieu de rencontre sportive mais aussi de rassemblement ouvert aux enfants de 11 à 16 ans (à partir de la 6^{ème}) de la ville de Champagne sur Oise, chaque vendredi soir entre 16h30 à 19h (hors vacances scolaires et jours fériés).

Différents sports seront proposés en fonction des envies des jeunes présents.

Animé par une équipe de professionnels, ce lieu de rencontre propose **un accueil en accès libre**. Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation de cet accueil. Il sera fourni lors de l'inscription et devra être signé par les parents ainsi que les jeunes.

1. Accueil en accès libre

L'accès à ce lieu est libre selon les horaires définis ci-dessous, **c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir seul dès qu'il le souhaite**. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, le jeune n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement. Cet accueil est gratuit et les horaires sont : **16h30 à 19h les vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés)**.

L'accueil à lieu au CCS par le foyer des anciens. En cas de changement du lieu d'accueil ou de fermetures exceptionnelles, les familles seront informées par mail.

2. Modalités d'inscription administrative

La participation à cette activité est gratuite et soumise à une inscription administrative pour chaque année scolaire.

Celle-ci s'effectue, soit au centre de Loisirs (dans le parc municipale) auprès du responsable du service jeunesse / Club ado et Conseil Municipal des Jeunes, soit sur le site internet de la ville.

Voici les documents demandés :

- **Fiche sanitaire**
- **Photocopie des vaccins (à jour)**
- **L'assurance extrascolaire**
- **L'autorisation parentale**
- **Le règlement signé**

Tout changement de numéro de téléphone professionnel ou personnel, d'adresse ou tout autre renseignement sur la santé du jeune qui surviendrait en cours d'année, devra être signalé auprès du responsable et ajouté au dossier sanitaire.

3. Assurance et responsabilité

Les jeunes inscrits aux « vendredis sportifs » sont placés sous la responsabilité de la ville de Champagne sur Oise pendant les horaires de fonctionnement, à partir du moment où la présence du jeune est enregistrée par l'équipe d'animation, jusqu'au pointage de son départ. En dehors de ce cadre et en dehors des horaires d'accueil, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables si un accident survenait à leur enfant. La Ville est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par l'activité. Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant cette activité, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être victime sans que la responsabilité de la Ville soit engagée.

4. Les règles de vie à respecter

Tout jeune qui participe aux « Vendredis sportifs » s'engage à respecter les règles de vie suivantes :

- Respect des autres : Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.
- Respect du matériel : Le matériel ne devra pas être endommagé, il devra être rangé après toute activité. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement par son auteur.
- Respect des consignes de sécurité : Il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités, d'introduire de l'alcool, toute substance illicite ou d'avoir sur soi ou dans son sac tout objet dangereux.

Tout manquement à ces règles peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des activités proposées. Ces sanctions sont prononcées sur avis du responsable et notifiées aux parents, par lettre recommandée.

Je soussigné (e), reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter son application.

A Champagne-sur-Oise, le :

Signature des parents

Signature du jeune